

**PROCÈS VERBAL  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mercredi 14 décembre 2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 décembre 2022 à 18h30, sous la présidence M. Benjamin LEROUX, Maire.

**Étaient présents :** M. Benjamin LEROUX, Mme Jeannine SANCHEZ, M. Christophe CRAMETTE, Mme Eveline DELOINCE, M. Patrick BLIGNY, Mme Françoise JOLY, Mme Claude MORIN, Mme Patricia LAGUIONIE.

**Absents/ Excusé :** Mme Chantal NICOLLE, M. Jorge DE OLIVEIRA, M. Eric DOMIN, M. Arnaud TALPIN, M. Jean-François CAUTAIN, M. Xavier VOLPÉ, Mme Marie-Aleth CLERGET

**Procuration :** Mme Chantal NICOLLE a donné procuration à M. Patrick BLIGNY  
M. Arnaud TALPIN a donné procuration à M. Benjamin LEROUX  
M. Eric DOMIN a donné procuration à Mme Jeannine SANCHEZ

---

**Membres**

**En exercice : 15                      Présents : 8                      Exprimés : 11**

**Secrétaire de séance désigné : Mme Jeannine SANCHEZ**

---

Assistait également à la réunion : Sandrine VERNARDET, Secrétaire de Mairie

Après avoir ouvert la séance, M. Le Maire donne lecture des délibérations prises par le Conseil Municipal réuni le 16 novembre 2022 et des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**2022-69                      APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2022**

Le compte-rendu de la séance du 16 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**2022-70                      TARIFS 2023 – CAMIONS AMBULANTS, FOIRE ET MARCHÉ –  
EMPLACEMENT FORAINS – OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter les tarifs pour l'année 2023 concernant les camions ambulants, foire et marché, les emplacements forains de la fête nationale et la fête patronale, ainsi que les occupations temporaires des trottoirs et places de parking.

**I.                      Tarifs pour camions ambulants, foire et marché**

Camion vente au déballage :	78 €
Camion restauration rapide (forfait mensuel)	
- 1 installation/semaine	28 €
- 2 installations/semaine	55 €
- 3 installations/semaine	72 €
Cirques et spectacles ambulants :	103 €
Emplacement des marchands forains :	

- Par mètre : 0.90€
- Jours de marchés et de foires : gratuit

## II. Emplacements forains pour la fête nationale et la fête patronale

Jeux d'adresse :	17€
Petite confiserie :	11€
Grande confiserie :	17€
Tir :	17€
Petite loterie :	11€
Kermesse et jeux automatiques :	22€
Manège enfant :	39€
Grand manège ouvert et découvert :	77€
Toboggan gonflable :	22€

## III. Occupations temporaires des trottoirs et places de parking

Redevance pour occupation temporaire de trottoirs par an :	gratuit
Redevance pour occupation temporaire de trottoirs inférieure à 5 mois :	gratuit
Redevance mensuelle pour occupation temporaire de places de parking (création d'une terrasse) :	gratuit

## IV. Aire de Camping-cars

Parking 24 H (1 jour)	8 €
Parking 48 H (2 jours)	16 €
Parking 72 H (3 jours)	24 €
1 utilisation Borne camping-cars	3 €
Parking 24 H (1 jour) + 1 utilisation borne électrique	11 €
Parking 48 H (2 jours) + 2 utilisations borne électrique	22 €
Parking 72 H (3 jours) + 3 utilisations borne électrique	33 €

*Tarifs incluant la taxe de séjour de 0.45 € / camping-cars et jour due à la Communauté de Communes.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention,

**APPROUVE** les tarifs cités ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## 2022-71 TARIFS 2023 – CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter les tarifs 2023 concernant les concessions dans le cimetière communal.

### **Cimetière :**

Concession cinquantenaire :	347 €
Concession carré enfant :	174 €
Réfection allée cimetière :	61 €

### **Columbarium :**

Concession caveau 15 ans :	117 €
Concession caveau 30 ans :	238 €
Case 2 urnes 15 ans :	294€
Case 2 urnes 30 ans :	530 €
Jardin du souvenir (table et allée) :	117 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les tarifs cités ci-dessus pour les concessions dans le cimetière communal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**2022-72 TARIFS 2023 - LOCATION DES GARAGES - ACCES DEPOT DE MATÉRIAUX**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les tarifs suivants à approuver pour l'année 2023.

**I. Location de garages**

Rue de la 1ere armée Française :	
- Location de garages à des particuliers :	32.50 €/mois
- Location garage spécial :	39 €/mois
Rue du Pont Provisionnel :	48.00 €/mois
Rue Basse :	21.00 €/mois
Rue Cours Roche (3 garages) :	105.5 €/mois <i>les 3 garages</i>

**II. Dépôt de matériaux**

Réservé aux entreprises travaillant sur la commune (caution 200€)	
- Entreprises titulaires d'un marché de travaux de la Mairie :	Gratuit
- Redevance forfaitaire par camion 6 roues :	60€
- Redevance forfaitaire pour petit camion :	20€
Gestionnaire du camping	
- Redevance annuelle :	107 €
Les particuliers résidant sur Arnay-le-Duc :	Gratuit à raison de 3 dépôts / an

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les tarifs cités ci-dessus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**2022-73 TARIFS 2023 – LOCATION DE MATÉRIEL – REDEVANCES DIVERSES**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adopter les tarifs pour l'année 2023 suivants, concernant la location de matériel, les redevances diverses ainsi que les tarifs pour les photocopies et l'utilisation du fax.

**I. Location matériel**

Location de barrières (l'unité et par jour) + caution de 150€ :	1.50€
Location de chaises (l'unité et par jour) :	1.50€
Location de tables (l'unité et par jour) + caution de 150€ :	
Particuliers et associations extérieures à la commune :	5.30 €
- Associations locales :	gratuit

Location petits barnums (2 de 9m2) : + caution 200€

- Associations extérieures à la commune : 26€ l'un/manifestation	
- Associations locales :	gratuit

Montage barnum CCPAL sur le territoire de la CCPAL 383 €

**II. Redevances diverses**

Places à dépôt par m <sup>2</sup> (minimum de perception 5€) :	1.30€
Emplacement taxi par an :	114 €

### **III. Tarifs photocopies- Fax**

Photocopie par feuille :

- A4 Noir :	0.25€
- A4 Couleur:	0.50€
- A3 Noir :	0.40€
- A3 Couleur :	1€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les tarifs cités ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

### **2022-74 ASSAINISSEMENT : MISSION AMO POUR RENOUELEMENT CONTRAT DSP DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la gestion du service d'assainissement collectif par affermage confié à la SAUR arrive à échéance le 22/11/2023

Afin de procéder à un appel d'offre concernant cette délégation de service public (DSP) il convient de retenir un prestataire pour une mission d'assistance et conseil dans le domaine de la gestion d'un service public d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité

De retenir l'offre proposée par l'entreprise SPEE pour un montant de 4 425.00 € HT avec pour mission :

- Etat des lieux : collecte des données, visite des ouvrages, rapport de synthèse de l'état du patrimoine et des obligations contractuels, rédaction du protocole de fin de contrat
- Procédure de consultation : rédaction du rapport préalable, projet DCE, rédactions des publications, ouverture des offres, rapport, auditions/négociation
- Conclusion et rédaction du contrat : rapport final, informations des candidats, visite d'entrée du nouveau délégataire

Dit que les crédits seront inscrits au budget assainissement 2023

### **2022-75 NOM DE RUE ZAE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- L'intérêt communal que présente la dénomination de la voie nouvelle de la Zone Artisanale,

Après en avoir délibéré :

- adopte la dénomination « rue de la couture du Pranel».
- charge Monsieur le maire de communiquer cette information aux services compétents.

### **2022-76 RENOUELEMENT ADHESION AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE INGÉNIERIE COTE D'OR**

Le Maire donne lecture des statuts de l'Agence technique, Ingénierie Côte-d'Or le Département initiée par le Département lors de son Assemblée délibérante le 17 décembre 2018, et du descriptif des missions que pourra réaliser cette structure (cf. plaquette descriptive des missions et tarifs).

ICO le Département est un Etablissement Public Administratif départemental en application de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les statuts prévoient les modalités d'administration de l'Agence, via une Assemblée Générale où tous les membres sont représentés par le Maire ou le Président, et un Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le renouvellement de l'adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département pour un montant de 200 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision

## **2022-77      QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- Prochain comité de pilotage ORT et PVD doit avoir lieu le 19 décembre 2022
- les vœux devront se dérouler le vendredi 13 janvier 2023
- Conférence UKRAINE. ENTRE GUERRE ET PAIX de l'Association Ukraine-Dijon-Besançon le 20 janvier 2023
- le livre de M. VUILLAUME sur la Tour de la Motte Forte est en vente en mairie et dans différents lieux sur Arnay, les bénéfices seront reversés à la commune pour la restauration

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 20h00

Le Maire,  
Benjamin LEROUX

La Secrétaire de séance  
Jeannine SANCHEZ